

# Conseil ministériel de la recherche

## Compte rendu de la réunion du 19 décembre 1997

### Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Introduction aux travaux du Conseil .....  | 2  |
| Les programmes fédérateurs de l'Institut national d'histoire de l'art.....   | 8  |
| La culture, la ville et l'aménagement urbain .....   | 11 |
| L'archéologie du territoire national .....   | 14 |
| L'environnement et la préservation des biens culturels .....   | 20 |
| Les dimensions culturelles de la société de l'information,<br>l'ingénierie informatique et le traitement automatisé du langage ..... | 24 |
| Bilan des collaborations avec le ministère de l'éducation nationale,<br>de la recherche et de la technologie et avec le CNRS .....   | 28 |

*Francine Mariani-Ducray, directeur de l'administration générale, ouvre la réunion en lieu et place d'Agnès Saal, conseiller technique chargé des affaires budgétaires et financières auprès de la Ministre, empêchée. Elle remercie les membres du ministère de la culture et de la communication ainsi que les experts et les représentants des autres administrations qui ont bien voulu faire bénéficier le Conseil de leur présence et de leurs compétences et salue particulièrement la présence de Marie-Claude Maurel, directeur du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS, représentant cette institution.*

## Introduction aux travaux du conseil

**Francine Mariani-Ducray** prononce alors le discours introductif où il est rappelé que le Conseil ministériel de la recherche, créé en 1990 par arrêté, est un lieu où se discutent les grandes orientations des programmes scientifiques des directions menés grâce aux moyens du budget civil de recherche et développement, le BCRD. C'est l'instance qui permet de présenter de nouveaux projets de collaboration entre services et des actions de partenariat avec la communauté scientifique, publique ou privée, notamment le CNRS.

Lieu de réflexion collective et de coordination entre les directions, leurs principaux partenaires et les représentants des personnels, le Conseil ministériel permet à chacun d'être informé des attributions budgétaires et de la teneur des différents programmes, de porter appréciation sur leur pertinence, de mieux percevoir les enjeux d'ensemble de la politique de recherche et de faire des propositions pour en améliorer les orientations.

Grâce aux documents qui sont distribués chaque année, le ministère dispose de tableaux de bord, de bilans synthétiques et de fiches détaillées de suivi de chaque projet scientifique et technique. Cette année, la totalité de ces informations se trouve non seulement dans les documents imprimés mais aussi sur l'Intranet du ministère dans la partie intitulée « le réseau de la recherche » que réalise, depuis 1996, la mission de la recherche et de la technologie.

**Francine Mariani-Ducray**, soulignant l'importance de ce nouveau support d'information dont le ministère souhaite étendre l'usage, tient à remercier publiquement **Jean-Pierre Dalbéra** et ses collaborateurs ainsi que leurs correspondants dans les différentes directions pour l'excellence du travail permanent qu'ils accomplissent, notamment pour préparer dans les délais cette réunion de programmation.

Les Assises de la recherche, en juin 1996, ont constitué un moment fort des travaux de ce Conseil ; elles ont été une réussite tant par l'importance des sujets traités et la qualité des contributions que par le nombre de participants. Les Actes qui ont été publiés par la mission de la recherche et de la technologie rendent compte de la totalité des contributions écrites et de l'ensemble des débats.

De ces rencontres il est ressorti pour le ministère la nécessité de retrouver une vision à moyen terme du devenir de ses activités scientifiques et de dégager des axes prioritaires communs à plusieurs directions. Un schéma stratégique pour la période 1997-2000 a été élaboré après plusieurs réunions de travail complémentaires et validé en avril de cette année.

Outre des recommandations importantes en matière d'organisation de la recherche, il retient les cinq grandes orientations prioritaires suivantes :

- l'archéologie du territoire national,
- l'environnement et la préservation du patrimoine culturel,
- la dynamique qui s'instaure entre pratiques culturelles, espaces urbains et architecturaux,

- les dimensions culturelles de la société de l'information face à l'évolution des systèmes techniques et au traitement automatisé du langage,
- l'histoire de l'art français, grâce à la mise en place de l'Institut national d'histoire de l'art sur le site Richelieu-Vivienne.

Ces priorités sont au cœur des missions du ministère de la culture et de la communication. Elles nourrissent la fonction d'interface qui est celle de ses services scientifiques entre la communauté extérieure des chercheurs et les professionnels de la culture.

Sur le plan de l'organisation, deux propositions importantes émises lors des Assises ont récemment été suivies d'effet : deux commissions scientifiques viennent d'être créées au sein du Conseil pour renforcer la coordination interne dans les domaines respectifs de la conservation-restauration du patrimoine culturel et des applications culturelles des technologies de l'information et de la communication.

L'arrêté d'organisation de la recherche a été modifié en ce sens. Ces deux comités se sont réunis récemment et leurs rapporteurs présenteront, au cours de cette réunion, des programmes de travail dont il sera débattu.

Cependant beaucoup reste encore à faire pour appliquer les recommandations issues des Assises dont il convient de rappeler quelques idées forces essentielles pour l'avenir de la recherche au ministère :

**1) En raison de leur nature, les programmes de recherche doivent être pilotés au niveau national par des comités scientifiques spécialisés dont la coordination interne est une garantie d'efficacité et de cohérence.**

Dans son domaine, chaque comité doit avoir pour objectif de renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation de l'avancée des connaissances afin de mieux tenir compte des lacunes, orienter ses choix et afficher plus clairement ses priorités.

Certains d'entre eux, comme le Conseil national de la recherche archéologique, mènent ces tâches de manière exemplaire. (cf. les programmes de recherche archéologique pour 1998 présentés plus loin, dans leurs grandes lignes, par le sous-directeur de l'archéologie).

Mais tous les conseils existants ne sont pas aussi actifs ; la plupart d'entre eux doivent s'interroger sur leur fonctionnement interne et être plus ambitieux dans l'évaluation des résultats des équipes de recherche dont ils ont soutenu les projets les années antérieures.

**2) Resserrer le dispositif de la recherche culturelle autour de projets structurants.**

Pour y parvenir, le ministère doit pratiquer une concertation interministérielle constructive en poursuivant la création d'équipes mixtes avec les grands organismes et en participant à part entière aux programmes transversaux, comme par exemple ceux du CNRS sur la ville ou sur les archives de la création.

Avec le CNRS, cette politique concertée a été mise en œuvre dès 1992, date de la signature de l'accord cadre, et sera amplifiée en 1998, en accord avec la nouvelle direction du CNRS :

- en premier lieu, avec le Département des Sciences de l'Homme et de la Société, le principal interlocuteur au sein du CNRS ;
- en deuxième lieu, avec le Département des Sciences pour l'Ingénieur en ce qui concerne les recherches appliquées à la création artistique ou au traitement informatique de la langue ;
- en troisième lieu, avec le Département des Sciences Chimiques pour les nouvelles méthodes de datation et d'analyse des biens culturels.

La mission de la recherche et de la technologie a diffusé un bilan pour 1997 des collaborations avec le CNRS et les projets de création de nouvelles unités mixtes sont à l'ordre du jour de cette réunion.

Le point faible du partenariat avec le CNRS et avec les universités semble être l'insuffisance de collaborations avec les laboratoires des sciences pour l'ingénieur. Ce manque d'intérêt des spécialistes des sciences dites « dures » pour le monde artistique est malheureusement une particularité bien française qui nuit à l'innovation culturelle dans notre pays. Pour y remédier, le directeur de l'administration générale demande au Conseil de faire des propositions à la ministre pour accélérer ces rapprochements et les rendre opérationnels.

Un autre élément majeur en matière de structuration est le rôle croissant joué par la **Commission européenne**. Cette évolution doit inciter à être plus offensifs pour défendre les points de vue du ministère et les faire inscrire dans les thématiques européennes. Ses services scientifiques jouissent d'une reconnaissance en Europe ; ainsi, ces dernières années, plusieurs de leurs projets ont été retenus et financés par la Commission.

Actuellement, se discutent les contenus des programmes spécifiques du cinquième programme cadre de recherche et développement. C'est donc le moment d'être actifs au sein du groupe de travail qui vient d'être créé par le Département des affaires internationales.

### **3) La valorisation des résultats de la recherche**

Cette dimension est capitale pour le ministère car elle touche le grand public comme le monde professionnel mais elle recouvre plusieurs objectifs complémentaires :

– le premier objectif est d'accentuer et de mieux coordonner les efforts en vue de développer les systèmes d'informations documentaires en ligne qui contribuent aujourd'hui sur Internet au rayonnement de la culture française.

L'unification et le regroupement des grandes bases de données scientifiques sur les collections, les fonds publics, les statistiques culturelles doivent être des thèmes de travail prioritaires.

Le but ultime est de rendre accessibles des dossiers électroniques multimédias au plus grand nombre d'utilisateurs et d'offrir des ressources francophones en ligne dignes de notre patrimoine culturel et de notre vie artistique.

**Francine Mariani-Ducray** rappelle à ce sujet qu'en novembre 1997, plus de 200.000 personnes dans le monde ont consulté le serveur Web du ministère de la culture et de la communication et que ce nombre ne cesse d'augmenter chaque mois.

L'évolution vers le multimédia des bases de données est un impératif. Elle est subordonnée à deux conditions :

. que les plans d'indexation et de numérisation des fonds patrimoniaux iconographiques, sonores et audiovisuels appartenant aux pouvoirs publics, soient poursuivis durant plusieurs années et de manière concertée avec nos partenaires ;

. que des expérimentations de nouveaux services culturels en ligne soient soutenues comme l'est, par exemple, le « studio en ligne » de l'IRCAM qui bénéficie du label et d'un financement complémentaire du ministère chargé de l'industrie.

Il appartient au comité sur la documentation informatisée et le multimédia de faire des propositions pour accroître la cohérence de ces programmes et les organiser avec l'aide d'autres ministères, notamment avec la DATAR.

– le deuxième objectif est d'accroître la diffusion de la littérature grise en utilisant davantage les réseaux, tout en renforçant la cohérence nationale de nos publications scientifiques et en évitant les redondances avec nos partenaires.

– le troisième objectif est de mieux utiliser le savoir-faire d'un grand établissement comme la Cité des sciences et de l'industrie, dont le ministère assure la co-tutelle, pour diffuser les résultats de la recherche culturelle mais aussi pour faire percevoir ses enjeux au grand public.

Il est hors de doute que les réorganisations en cours des directions du ministère vont apporter des réponses aux questions qui ont été posées lors des Assises car elles vont favoriser l'harmonisation des politiques de recherche des directions concernées.

La fusion des directions du patrimoine et de l'architecture est particulièrement prometteuse pour qu'une politique de recherche cohérente et ambitieuse sur la ville soit mise en place avec les autres ministères.

A ce sujet seront évoqués les résultats de réflexions menées sous l'autorité de François Barré.

Il en sera de même pour les nouveaux thèmes de recherche en histoire de l'art qui seront présentés par Michel Laclotte, président de la mission de préfiguration de l'INHA.

Dès le début de l'année prochaine, les appels à propositions de la mission pour le nouvel institut auront pour but de rassembler les chercheurs autour des collections et des fonds d'archives à étudier.

Cette proposition interministérielle a pour ambition de faciliter la structuration d'une communauté dispersée et encore peu organisée, afin qu'elle retrouve une position internationale de premier plan.

En conclusion, **Francine Mariani-Ducray** rappelle la volonté du Gouvernement de redonner leur juste place à l'éducation, à la culture et à la recherche au sein de notre société.

Les grandes priorités du budget de l'Etat pour 1998 traduisent ce souci. L'importance de la recherche fondamentale y a été clairement réaffirmée sans négliger pour autant sa mise en synergie avec le développement technologique.

Un des objectifs de cette politique est de favoriser les retombées économiques et l'emploi de jeunes scientifiques et techniciens.

Une meilleure répartition des moyens publics est prévue pour 1998 afin d'éviter le saupoudrage qui empêche trop souvent les meilleurs laboratoires d'atteindre la taille critique indispensable pour figurer aujourd'hui dans la compétition internationale.

C'est pourquoi les moyens de fonctionnement des laboratoires ont été renforcés préférentiellement aux actions incitatives qui ne disparaissent pas pour autant. Cette orientation est également valable pour 1998 pour les crédits de recherche du ministère de la culture et de la communication.

La progression significative que connaît en 1998 le budget de la recherche du ministère est une preuve d'intérêt pour la recherche culturelle pluridisciplinaire et pour le rôle que jouent les services de ministère au sein de la communauté scientifique.

Ainsi, hors des crédits destinés à la Cité des Sciences et de l'Industrie, les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits au BCRD augmentent chacun de 6,1%. Les dépenses de fonctionnement augmentent, elles, de 54%.

Ces mesures nouvelles permettront tout particulièrement :

- de remettre en service le bateau de recherche archéologique sous-marine après une année complète d'arrêt lié au retrait du soutien apporté jusqu'alors par la Marine Nationale,

- de renforcer les moyens d'action des laboratoires et services scientifiques du ministère et de ses établissements,
- de soutenir le développement des fouilles archéologiques programmées sur le territoire national,
- de participer activement aux programmes sur la ville qui vont être relancés à un niveau interministériel au début de 1998,
- de poursuivre les recherches et expérimentations de nouveaux services issus de la recherche culturelle destinés aux autoroutes de l'information,
- d'engager une politique collective de recherche en histoire de l'art.

En matière de personnels, quarante transformations d'emplois de contractuels en emplois de fonctionnaires de recherche ont été obtenues pour les laboratoires de la recherche architecturale. Cette décision n'est pas une mesure d'ordre ; elle va accélérer le rapprochement de ce secteur d'activités avec les autres domaines scientifiques de la recherche culturelle et progressivement faciliter la mobilité des personnels.

De tels choix renvoient à la conviction profonde de la Ministre de la culture et de la communication sur le rôle prioritaire de la recherche pour la politique qu'elle entend mener au service du patrimoine, de la création artistique et du rayonnement de la culture française dans le monde.

**Jean-Pierre Dalbéra** invite le Conseil à traiter des cinq grandes mesures prioritaires et, s'il le souhaite, à débattre également de toute question intéressant la recherche culturelle. Il indique toutefois que, à la demande du Président Michel Laclotte, requis plus tard par des obligations impératives il serait souhaitable de faire d'abord le point sur l'Institut national d'histoire de l'art et des programmes de recherche associés.

**Vincent Blouet** (CGT), avant que commence le débat, tient à féliciter la Mission de la recherche et de la technologie pour la qualité des documents fournis. Il émet une réserve cependant en soulignant que l'ensemble des chiffres fournis n'a rien à voir avec ce qui est réellement disponible sur le terrain. Si l'on peut comprendre qu'on souligne l'effort budgétaire - relatif, on verra plus loin - qui est fait dans le cadre du projet de loi de finances initiale 1998, il faut néanmoins rappeler que, la loi de finances initiale 1997 a été catastrophique et qu'elle a été suivie de gels et d'annulations budgétaires de l'ordre de 20% pour les crédits de paiements.

En conséquence, si l'on se réfère à ce qui est dit en page 3 sur le rôle du Conseil ministériel, « chargé de formuler un avis sur les orientations générales de la politique de recherche du ministère et de faire à la ministre toute proposition et recommandation qui lui semblent utiles », quand on lui demande de se prononcer sur des projets de répartition de crédits alors que les budgets peuvent être modifiés dans de telles proportions - comme ce fut le cas en 1997, mais aussi les années précédentes - à la limite cela devient de la mascarade.

**Bernard Callède** (CFDT) observe que si la recherche est depuis plusieurs années affichée comme une priorité au ministère, quel que soit le Gouvernement en place, on voit rarement la présence de membres du Cabinet à ce Conseil.

**Jean-Pierre Dalbéra** commente la situation budgétaire telle qu'il l'a décrite dans son rapport introductif du document de programmation 98.

Les crédits de recherche ont subi en 1997 une très importante annulation budgétaire en autorisations de programme (AP) et en crédits de paiement (CP), inscrits aux chapitres 56.98 et 66.98, qui permettent les investissements mais servent également au soutien des programmes des services et des unités mixtes de recherche (UMR).

L'annulation a supprimé notamment tous les reliquats d'AP et les reports de CP, mettant ainsi fin à un déséquilibre entre les chapitres, créé dans la première partie de la décennie 90 au cours de laquelle le ministère, comme d'autres institutions de recherche, n'a pu obtenir la couverture totale de ses AP par les CP correspondants.

La Cité des Sciences et de l'Industrie n'a pas été épargnée et se trouve dans la même situation budgétaire.

Jean-Pierre Dalbéra souligne que par rapport à la loi de finances initiale de 1997 (LFI), ces annulations s'élèvent à : 93% sur les AP 56.98, 19% sur les CP 56.98, 25% sur les AP 66.98 et 20% sur les CP 66.98.

La gestion de l'exercice 1997 en a été fortement perturbée et plusieurs programmes importants n'ont pu être engagés.

L'année 1998 se présente sous de meilleurs auspices et la priorité du Ministre chargé de la recherche porte sur les moyens des services qui augmentent de 20% sur le titre V en AP et CP et de 53% en titre III hors personnels. Les crédits incitatifs du titre VI sont moins favorisés avec 2% d'augmentation en AP et CP.

Cette amélioration substantielle ne peut faire oublier que ces crédits restent inférieurs, en LFI, à ceux de l'année 1996 où la recherche architecturale a été rattachée au ministère.

Il convient donc de redéployer les crédits de recherche pour financer les nouveaux programmes et la fusion des directions du patrimoine et de l'architecture devra prendre en compte ces impératifs financiers.

Enfin, Jean-Pierre Dalbéra souligne, qu'en concertation avec tous les services gestionnaires des crédits de recherche, la mission de la recherche et de la technologie s'est efforcée au cours du dernier trimestre 1997 de procéder à des transferts de crédits permettant d'engager certains programmes prioritaires et de parvenir à un taux très élevé de consommation des crédits malgré les difficultés de gestion engendrées par les annulations.

**Vincent Blouet** trouve dans les explications de Jean-Pierre Dalbéra la confirmation de la justesse de ses propres commentaires, à savoir qu'en francs courants on n'a pas encore retrouvé le niveau de 1995 avant l'intégration de la recherche architecturale et même, - à structure constante de 1992. En francs constants, la situation est encore pire. Pourquoi parler de priorité donnée à la recherche alors que les crédits sont en baisse ? Et même si on doit saluer une inflexion dans l'évolution des moyens, cette politique ne favorise pas à l'évidence la recherche au sein du ministère de la culture.

Par ailleurs, en ce qui concerne la fusion entre la direction de l'architecture et la direction du patrimoine, Vincent Blouet souhaiterait des précisions. Il est envisagé la création d'une mission spécifique à la recherche commune au patrimoine et à l'architecture, mission placée sous l'autorité d'un chef de mission qui gérerait 60 à 70% des moyens - tant financiers qu'humains - inscrits au BCRD au sein du ministère de la culture. Quelques précisions quant à l'interaction entre la MRT et cette nouvelle structure seraient les bienvenues.

**Francine Mariani-Ducray** répond que cette question fera l'objet d'un des points de l'ordre du jour.

**René Dinkel** : A propos de la présentation des documents soumis au Conseil, il voudrait à son tour exprimer ses félicitations. Il formule cependant une réserve sur le contenu : si l'on veut vraiment approfondir les budgets, il faudrait créer une rubrique « années antérieures » qui permettrait de savoir quels sont les CP nécessaires pour couvrir les AP engagées.

Cette présentation plus détaillée permettrait d'apprécier les capacités d'engagement et les crédits réellement disponibles.

**Francine Mariani-Ducray** remercie René Dinkel et passe la parole à Michel Laclotte.

## Les programmes fédérateurs de l'Institut national d'histoire de l'art

**Michel Laclotte**, président de la mission de préfiguration de l'INHA, rappelle brièvement l'origine et la nature du projet. Conçu il y a vingt ans par André Chastel qui l'avait soumis au Premier Ministre Pierre Mauroy, il est conduit par deux ministères, l'Education Nationale et la Culture et trouve son épilogue actuellement. L'idée est de réunir les activités du futur institut dans les bureaux libérés par la Bibliothèque nationale de France rue Vivienne et partiellement rue Richelieu.

Le programme comporte trois volets :

- l'enseignement et la recherche regroupant en un même lieu, sans les mêler, les enseignements supérieurs d'histoire de l'art à Paris (Ecole du patrimoine, Ecole des Chartes) et les enseignements supérieurs des universités (Paris I, IV et en partie Paris VIII et X) de niveau DEA et doctorat, l'Ecole pratique des Hautes Etudes, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

S'y adjoindraient toutes les unités du CNRS en partie ou non rattachées à des unités d'enseignement, un certain nombre d'associations ou d'institutions comme la « Revue de l'art », revue du CNRS, la revue « Histoire de l'art » et la Bibliographie d'histoire de l'art qui est une co-production du CNRS et de la Fondation Getty.

- Les bibliothèques qui regrouperaient deux bibliothèques du Ministère de l'Education Nationale (la bibliothèque Doucet d'art et d'archéologie et la bibliothèque de l'Ecole des Chartes) et deux bibliothèques du Ministère de la Culture et de la Communication (la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts et la bibliothèque des Musées Nationaux). Ces quatre bibliothèques, tout en n'en constituant qu'une seule, garderaient leur identité, leurs moyens de fonctionnement, leurs origines administratives et leurs personnels mais les lecteurs ne seraient confrontés qu'à un seul établissement installé dans la salle Labrousse ou dans la salle des périodiques, l'implantation n'étant pas encore arrêtée.

- Une documentation, projet qui se réalisera ultérieurement mais qui intéresse la recherche. L'idée serait de constituer un centre de documentation moderne réunissant les moyens traditionnels (photothèques) comme les plus avancés techniquement (banques de données, images numérisées, etc.).

Un des principes qui guident la conception du projet est de ne pas faire là ce qui est déjà fait ailleurs (la peinture ou la sculpture au Louvre, par exemple ou l'art de la fin du XIX siècle à Orsay).

Un certain nombre de sujets sont d'ores et déjà retenus :

- l'architecture française et ses aménagements intérieurs,
- l'iconographie, totalement absente en France,
- le XX siècle, en complémentarité du Centre Georges Pompidou,
- le marché de l'art et la notion de goût (les ventes d'art, les marchands, les collectionneurs, les amateurs, etc.).

L'ensemble du projet est complexe et onéreux et sa réalisation se fera par étape, la première sera l'installation en 1999 d'un certain nombre d'unités d'enseignement dans les locaux de la rue Vivienne.

**Michel Laclotte** insiste sur le fait que l'Institut ne doit pas être un hôtel abritant des entités différentes mais plutôt une mosaïque de méthodes qui s'enrichiraient de leurs approches singulières. Pour les fédérer, des colloques et des recherches sur des thèmes communs, par exemple, le marché de l'art ou la connaissance des amateurs, des collectionneurs français seront organisés.

Dès 1998 pourraient être lancés, en accord avec la MRT et le CNRS, deux programmes de recherche :

- l'étude détaillée des mouvements d'oeuvres d'art à travers l'étude des inventaires des collections nationales qui sont aux Archives Nationales, grâce à une méthode éprouvée par le Getty ;
- le dépouillement des catalogues de vente dont la France est très riche grâce à un outil international également mis au point par le Getty, le « Provenance Index ». Ce projet à très long terme (20 - 30 ans) gagnerait à être entrepris le plus tôt possible, il ne nécessite pas de gros moyens d'investissement.

**Jack Ligot** indique que la direction des musées de France est hautement intéressée par ce projet dont elle est une partie importante. Son espoir est que le travail qui se fera dans le cadre de l'Institut active ou réactive des recherches qui se feraient au sein même des grandes collections nationales. A côté des collaborations déjà établies avec le CNRS et l'Université, il existe de grands fonds nationaux moins exploités, des collections nationales thématiques (l'Asie, les dessins, etc.) qui pourraient devenir le lieu naturel de recherches qui s'effectueraient en partenariat avec l'Université et toutes les équipes qui vont être regroupées au sein de cet Institut.

Au delà, la direction des musées de France souhaiterait que d'autres fonds artistiques, ceux des grands musées de province ou de région deviennent, comme on commence à le voir avec les co-productions d'expositions avec leurs homologues russes ou américains, des objets de recherche et que les chercheurs puissent avoir la possibilité de travailler sur les oeuvres.

**Michel Laclotte** complète son exposé en précisant que l'Inventaire, qui dépend d'une autre direction sera aussi partie prenante de ce grand projet. L'idée fondamentale sur laquelle repose le projet de l'INHA étant que les programmes partagés constitue le ciment qui lui donnera corps.

**Jean-Pierre Dalbéra** observe qu'un comité scientifique a été prévu pour piloter les programmes de recherche, qu'il est souhaitable que le CNRS y soit représenté. Or le CNRS a lancé en 1997 un programme intitulé « Archives de la création ». Ne faut-il pas réfléchir à une articulation entre ces programmes ?

**Michel Laclotte** répond que plusieurs hypothèses sont à l'étude en ce qui concerne le statut de l'Institut, un GIP (groupement d'intérêt public) serait sans doute la solution la plus souple, mais il est encore trop tôt pour en décider. Dans tous les cas, il y aura un conseil d'administration où siègeront des représentants des divers partenaires et évidemment un conseil scientifique qui aura pour tâche de valider tous les projets évoqués ici.

**Jean-Pierre Dalbéra** estime utile de créer des comités sectoriels pour lancer et sélectionner les réponses aux futurs appels à projets.

**Michel Laclotte** considère, dans la mesure où l'Institut aura pour mission de fédérer des spécialistes venus d'horizons très différents, qu'un conseil scientifique fort sera nécessaire pour éviter - la crainte en a d'ailleurs été exprimée - que l'une ou l'autre de ses composantes ne s'empare de la direction de l'ensemble. C'est donc à travers des conseils consensuels que seront élaborés les programmes scientifiques et que s'effectuera le suivi des projets.

**Francine Mariani-Ducray** indique que la constitution d'un conseil scientifique autour du projet d'Institut d'histoire de l'art ne demande pas nécessairement d'attendre la définition d'un statut juridique. Il peut donc être formé assez vite si le gouvernement en est d'accord et, dans ce cas, un sous-groupe peut en émaner pour piloter les projets. S'il tarde à se constituer, il faudrait certainement un mini-comité de pilotage auprès de la présidence pour suivre ces appels d'offres. Dans tous les cas, on a le sentiment que ce projet dans lequel le ministère est impliqué depuis longtemps peut au cours des deux prochaines années, franchir une étape décisive.

**Philippe Sevestre** (FSU) s'interroge sur la façon dont vont se déterminer les priorités parmi tous les chantiers annoncés (Centre de Chaillot, du Patrimoine, des Arts Premiers). Cette profusion ne va-t-elle pas avoir une incidence sur la politique d'ensemble du ministère ?

**Francine Mariani-Ducray** concède que les chantiers sont nombreux mais qu'en chacun il faut distinguer le projet scientifique, les projets d'investissement qui le servent et enfin les questions institutionnelles d'organisation juridique.

Dans les trois cas, il s'agit d'investissements lourds. Pour partie d'entre eux, une coopération est recherchée et son principe obtenu avec le ministère chargé de l'Éducation Nationale. Avec le temps, les solutions seront trouvées.

Dans l'immédiat, le plus rapide et le plus simple à réaliser est l'aménagement du site Vivienne qui sera complètement vide en 98. Une enveloppe d'investissement a déjà été déterminée sur le budget Culture, il reste à déterminer la part et les modalités du co-financement avec le ministère chargé de l'Éducation Nationale.

Quant à l'organisation juridique de chacun de ces projets - dont on ne peut effectivement pas préjuger - pour deux d'entre eux, il faudra trouver des formes d'organisation qui ménageront une bonne coopération interministérielle entre les ministères principalement concernés comme avec les institutions fédérées, pour reprendre le terme tout à fait juste employé par Michel Laclotte.

**Francine Mariani-Ducray** propose que le conseil examine maintenant le programme portant sur l'axe de recherche intitulé « La culture, la ville et l'aménagement urbain ».

## La culture, la ville et l'aménagement urbain

Elle présente Rémy Baudoui, successeur de Robert Baudoux, en charge des questions de recherche au sein de l'actuelle direction de l'architecture et qui sera très impliqué dans la définition des actions de recherche dans la future direction chargée de l'architecture et du patrimoine.

**Rémy Baudoui** rappelle les trois niveaux du bureau de la recherche architecturale :

- la poursuite du lien entre recherche et enseignement. Il s'agit de faire passer la construction de savoir dans l'ensemble des écoles, notamment dans le cadre de la réforme des 3e cycles ;
- la poursuite des efforts de compréhension des bouleversements des exercices professionnels de l'architecture et de l'urbanisme ;
- la qualification de la recherche à un niveau scientifique d'excellence, notamment dans le cadre d'une articulation avec les institutions traditionnelles que sont le CNRS et l'Université.

Les thématiques de recherche se rassemblent en trois grands groupes :

- le champ de la construction : il s'agit là de poursuivre les travaux sur les savoirs constructifs et les matériaux dans un double objectif concernant : les aspects techniques de leurs propriétés et de leurs modalités d'application, d'une part ; les aspects anthropologiques sur les conditions de leur diffusion, d'autre part ; l'ensemble étant aujourd'hui mobilisé dans une dimension patrimoniale à l'exemple du laboratoire CRATERE qui vient d'obtenir une chaire UNESCO pour penser au fond la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine des pays du tiers-monde. Dans ce groupe se situent également les ateliers de l'Ile d'Abeau, projet interdisciplinaire sur l'idée constructive dans le champ de l'architecture ;
- les savoirs et les métiers de la construction des villes : il s'agit là essentiellement d'étudier les interactions existant entre projet architectural et projet urbain, à la fois pour mieux comprendre les logiques de divorce qui ont eu lieu entre les métiers de l'architecture et les métiers de l'urbanisme et pour définir les conditions de dialogue scientifique et intellectuel entre ces professions. Il convient d'établir des diagnostics pour alimenter la réflexion sur le devenir des professions et des métiers dans une perspective d'élaboration de nouveaux savoirs opérationnels, notamment dans la mise en œuvre du « projet urbain » et dans le cadre de la requalification des espaces dits « en difficulté », au cœur desquels se trouvent les enjeux de la réhabilitation ;
- mieux comprendre les mutations urbaines que connaît aujourd'hui la société française d'un point de vue spatial mais aussi d'un point de vue social et culturel. Il s'agit de réinterroger la notion de morphologie urbaine pour comprendre aujourd'hui la ville en mutation, avec tous les questionnements que suscite le phénomène de « ville périphérique » et aussi de « ville territoire », qui englobent les démarches de requalification urbaine et architecturale des grands ensembles, des espaces pavillonnaires, des grandes infrastructures péri-urbaines - afin de situer les nouvelles démarches projectuelles en cours d'élaboration -.

Toutes ces réflexions s'inscrivent dans la préparation et le lancement du programme quadriennal 1998 - 2002 qui recouvre l'aide au financement des laboratoires, avec la perspective d'engagements contractuels annuels par la mise en œuvre d'appels d'offres transversaux sur la ville.

Sur le plan des collaborations, au delà d'une volonté de renforcer les partenariats traditionnels de la recherche architecturale (Plan Construction et Architecture du ministère de l'Équipement, universités, PIR-Villes du CNRS, etc.), la future direction du patrimoine et de l'architecture souhaite constituer des programmes internes (avec les services du patrimoine, par exemple) comme externes avec de nouvelles administrations, ministères et administrations de mission.

**Claude Rouot** rappelle que la délégation au développement et aux formations qu'elle représente a travaillé durant trois ans sur un programme « Villes » que la direction du patrimoine avait auparavant

conduit pendant quatre ans. Son expérience lui permet de dire que les politiques actuelles du ministère consistent à être présent au sens artistique dans les quartiers et cette donnée a une telle importance pour la culture - comme l'a rappelé récemment Mme Trautmann s'adressant aux DRAC - qu'on ne peut y penser qu'en termes de complémentarité. On ne saurait être soit du côté du patrimoine, soit du côté de l'artistique ; il y a là une politique globale qu'il faut construire ensemble.

**Jean-Pierre Chevillot** voudrait faire écho à ce qu'a dit Francine Mariani-Ducray à propos de la préparation de ce que seront les programmes communautaires dans les années à venir - à savoir le 5<sup>ème</sup> programme cadre -. Pour illustrer cette nécessité de suivre l'élaboration des programmes spécifiques qui constitueront le contenu de ce programme-cadre, il mentionne que la Commission européenne entend lancer une action-clé sur le thème de la ville. Il souligne qu'une action-clé mobilise une partie importante des moyens de l'ensemble.

Autre remarque de Jean-Pierre Chevillot : on insiste ici, estime-t-il, sur la dimension européenne de la culture et, réciproquement, sur la dimension culturelle qu'il importe de donner à l'Union européenne. Bien des acquis en ce domaine sont le résultat d'actions bi ou trilatérales. Un exemple en est fourni par la décision prise au sommet franco-allemand qui s'est tenu à Weimar les 18 et 19 septembre dernier de mettre en place une « académie franco-allemande » dans le domaine des arts et de la culture, (académie devant s'entendre au sens allemand) et étant dans un premier temps la fédération d'institutions existantes ; ce projet peut d'ores et déjà être utilisé comme source de soutien aux idées qu'on peut chercher à faire valoir au plan communautaire. Alain Lombard, chef du département des affaires internationales du ministère français de la culture, fait partie du groupe de travail chargé d'élaborer des propositions pour donner suite à cette décision.

**Francine Mariani-Ducray** invite Eric Peyre à évoquer rapidement le projet d'étude confié au département des études et de la prospective sur les connaissances mutuelles entre les Français et les Allemands.

**Eric Peyre**, précise que ce programme sera financé sur des crédits du ministère et qu'il est trop tôt pour préciser son contenu devant ce conseil.

**Francine Mariani-Ducray** indique que les questions de ville et de société urbaine constituent également un axe fort des études et recherches à caractère socio-économique financées sur les crédits d'études, comme l'ont montré très récemment les débats au sein du conseil ministériel consacré à ces programmes.

Elle demande ensuite à Rémy Baudoui si, pour répondre aux questions posées par Vincent Blouet, il pourrait donner quelques précisions sur l'articulation des programmes de recherche entre la direction de l'architecture et la direction du patrimoine dans le futur schéma d'organisation.

**Rémy Baudoui** dit sa difficulté à intervenir sur ce point à l'heure où le schéma définitif de constitution de la nouvelle direction vient d'être remis à Mme Trautmann et où aucune décision officielle n'est encore arrêtée. Il affirme toutefois que l'enjeu de transversalité est au cœur du rapprochement intellectuel entre les deux démarches, qui s'organise sur une perception logique de l'interface entre la ville pensée comme mémoire et la ville comme projet.

**Vincent Blouet** relève que cette réponse a le mérite d'être peu claire et qu'elle relève de la langue de bois. Si l'articulation entre la mission de la recherche et de la technologie de la direction de l'administration générale et le service chargé de la recherche de la nouvelle direction, formule apparemment privilégiée par François Barré - sans qu'on puisse savoir si elle retiendra les faveurs de Mme Trautmann et moins encore du Commissariat à la réforme de l'Etat qui semble le donneur d'ordre réel dans ce projet - devait voir le jour, le service ayant rang de super sous-direction de l'archéologie, il est clair qu'il aurait à gérer la quasi-totalité des moyens aujourd'hui inscrits au BCRD. Une telle évolution poserait un problème structurel, mais Vincent Blouet pense que Rémy Baudoui ne peut lui répondre.

**Danielle Valabrègue** précise que François Barré a expressément souhaité que ses représentants au conseil n'interviennent pas sur ces aspects dans la mesure où il ne saurait être question de devancer d'aucune manière les décisions de la Ministre. Un débat a parcouru effectivement les deux directions, des points de vue ont été formulés, la nouvelle direction avisera en fonction des décisions qui seront prises.

**Francine Mariani-Ducray** conclut en disant que les réflexions sur l'organisation et les contenus de programmation qui ont lieu et vont continuer d'avoir lieu dans l'ensemble des deux directions - architecture et patrimoine - comme c'est le cas pour chacune des directions sectorielles du ministère - se situent dans la cohérence générale des programmes de recherche du ministère qui font l'objet du financement du BCRD et également dans la cohérence des actions scientifiques et de recherche qui relèvent des services. Ce souci de cohérence avait été souligné comme utile et nécessaire lors des Assises de la recherche.

Par ailleurs, s'il est vrai que le poids budgétaire des crédits BCRD afférents au domaine architecture-patrimoine va être important, leur gestion ne relève pas exclusivement des deux directions mais aussi des directions régionales des affaires culturelles, dans le cadre d'une programmation nationale.

**Pierre Moulinier** signale que la sous-direction de l'Inventaire va mettre l'accent sur l'inventaire des villes, à la suite notamment des programmes expérimentaux menés à Toulouse.

Quant à la mission du patrimoine ethnologique qui a contribué jadis à un programme intitulé « Lien social dans les périphéries urbaines », elle s'intéresse de près au sort qui sera donné à un programme sur la ville qui devrait pouvoir mobiliser les sciences humaines sur les phénomènes urbains en liant l'artistique, le patrimonial et l'anthropologique.

## L'archéologie du territoire national

Avant de présenter les propositions de programmation pour 1998, **Patrick Monod** dresse un rapide bilan des deux années précédentes.

Le rapport annuel 96 qui vient de sortir rend compte des résultats significatifs en matière scientifique dans les régions.

Il souligne une mesure dont les conséquences sont très regrettables : en raison des réductions de crédits de la dotation globale de fonctionnement, la publication des bulletins scientifiques régionaux - à l'exception de cinq d'entre eux - est suspendue, faute pour les directions régionales de pouvoir en assurer l'impression et la diffusion. On ne peut que déplorer la disparition de ces instruments nécessaires aux scientifiques mais utiles également à tous ceux qui s'intéressent à l'actualité archéologique. La sous-direction étudie actuellement la possibilité de diffuser cette information sur le réseau. Pour 1997, c'est la solution qui sera adoptée. Patrick Monod invite toutes les personnes qui le souhaitent à s'adresser au service de la documentation de la sous-direction de l'archéologie pour obtenir le rapport annuel récemment sorti.

**Francine Mariani-Ducray** suggère qu'il soit mis également sur Intranet.

**Patrick Monod** qualifie l'année 1997 d'annus horribilis pour la recherche dans son domaine avec une annulation importante des crédits de recherche, une réduction de 35% des crédits patrimoniaux du titre VI, une grave crise de l'archéologie préventive nationale traduite par une réduction en volume d'activité d'environ 30% de l'AFAN, un non renouvellement de contrats à durée déterminée pour plus de 200 archéologues, un désarmement de l'Archéonaute par suite du désengagement de la Marine nationale, enfin une crise existentielle au niveau des services régionaux qui éprouvent une difficulté à s'adapter au passage, en matière d'archéologie, d'une ère des pionniers de la recherche à celle des gestionnaires de la recherche. Une crise qui se traduit, notamment, par le peu d'attrait manifesté par les conservateurs du patrimoine à venir rejoindre les services régionaux de l'archéologie.

1998 s'annonce pour la sous-direction et pour son directeur comme l'année de tous les espoirs et certainement du renouveau, grâce à deux évolutions très positives entamées en 1997 :

- la mise au point d'une nouvelle législation archéologique qui légitimera l'action des services tant en matière d'archéologie programmée que d'archéologie préventive ;
- l'amélioration sensible des relations avec le CNRS - Patrick Monod saisit cette occasion pour saluer la présence de Marie-Claude Maurel à ce Conseil - qui depuis quelques mois manifeste un intérêt réel vis à vis du ministère - et a entrepris des actions très prometteuses en ce qui concerne l'archéologie nationale.

La qualité très complète du document établi par la mission de la recherche et de la technologie (proposition de programmation pour l'année 1998, volume 1, page 90 et suivantes) dispense Patrick Monod de s'attarder sur la présentation des projets de sa sous-direction.

Il préfère orienter son propos autour de quatre aspects : - la recherche, - les publications scientifiques, - le contrôle de la recherche, - les moyens de la recherche.

Sur la recherche, pour 1998, trois points méritent d'être soulignés :

- la priorité donnée à la carte archéologique nationale, en collaboration avec le CNRS et l'Université constitue un véritable enjeu à la fois pour le ministère de la culture et de la communication et pour l'ensemble de la communauté scientifique.

Déjà largement évoqué avec le CNRS, le développement du projet donnera lieu en 1998 à une intensification des échanges et à des débuts d'initiative en la matière ; il ira de pair avec le développement du nouveau système informatique PATRIARCHE, qui permettra d'assurer les liens entre un système de gestion de bases de données déjà présent en partie dans l'ancienne application DRACAR avec les systèmes d'information géographique - l'ambition finale étant de développer un

véritable instrument de travail pour notre administration, la carte du patrimoine, promise à devenir un instrument intégré de gestion de l'aménagement du territoire.

- le soutien accru apporté par la sous-direction aux opérations archéologiques d'intérêt national, grâce aux crédits du chapitre 66.98, en progression satisfaisante pour ce qui concerne la recherche, grâce aussi aux crédits patrimoniaux.

L'année 1998 verra le début de l'exploitation scientifique de la grotte Chauvet, campagne de fouilles appelée à un retentissement international comme l'attestent déjà les nombreuses prises de contact avec les grandes institutions scientifiques internationales ;

- la poursuite de la réflexion de la sous-direction en matière de programmation, de façon à mieux insérer l'archéologie préventive dans les orientations scientifiques.

Cette préoccupation s'inscrit dans la suite des travaux des CIRA (Commissions Interrégionales de la Recherche Archéologique) et du CNRA (Conseil National de la Recherche Archéologique) auxquels a activement contribué la sous-direction de l'archéologie et qui ont donné matière à un important volume en 1997, véritable référence en matière de programmation archéologique pour les années à venir.

- sur le plan des publications scientifiques, deux objectifs pour 1998 : le rattrapage des publications en retard, l'aide aux revues scientifiques.

– grâce aux crédits recherche, poursuivant le travail fait en ce domaine en 1997 par les CIRA et le CNRA, la sous-direction va entreprendre à partir de 1998 une action de rattrapage d'un certain nombre de publications en retard jugées prioritaires.

– la politique d'aide aux revues scientifiques initiée en 1997 sera poursuivie, là aussi en relation étroite avec le CNRS, pour huit revues interrégionales, intégrant en 1998 la revue *PALEO* sur la préhistoire du Sud-Ouest. Cette politique comprendra également le développement de *GALLIA Information* que le CNRS envisage de transférer sur cédérom, à l'instar d'une partie de ses revues, renonçant ainsi pour des raisons économiques au support papier.

L'action et le financement de la sous-direction de l'archéologie viseront à faire baisser le prix de cette publication par rapport à son prix actuel : 350 F le volume pour environ 80 F le cédérom, ce qui permettrait de répondre aux besoins de la communauté scientifique et notamment du monde étudiant. Ces projets sont actuellement en cours de discussion avec le CNRS et sa filiale CNRS Editions.

- sur l'organisation de la recherche, deux grands chantiers sont prévus en 1998 :

– une réflexion menée avec la DMF sur le problème des dépôts de fouilles archéologiques et celui de la dévolution du mobilier archéologique. A l'initiative de François Barré, une mission a été mise en place, à laquelle participeront toutes les parties prenantes internes au ministère ou extérieures, qui devra définir une politique commune permettant de rationaliser la gestion de ces dépôts et donc à terme de réaliser sans doute des économies substantielles ;

– soutien aux unités mixtes de recherche (UMR) : actuellement associée à sept conventions d'UMR, la sous-direction de l'archéologie en signera sans doute en 1998 une portant sur la recherche en préhistoire avec l'Université d'Aix en Provence. D'autre part, elle souhaite réfléchir avec le CNRS sur ses apports et sa participation au fonctionnement des UMR implantées à la Maison de l'archéologie qui vient de s'ouvrir à Nanterre .

- en ce qui concerne le contrôle scientifique de la recherche, on peut regretter que le soutien au fonctionnement des conseils nationaux et internationaux de l'archéologie annoncée par le Ministre lors de sa conférence de presse du 9 septembre dernier ne se soit en fin de compte traduit que par des offres de redéploiement de crédits. Parmi les difficultés qu'engendrent cette situation, se pose de manière

particulièrement aiguë, la question du fonctionnement des CIRA et du CNRA en terme de secrétariat de séances

Il faut noter également que le CNRA, les CIRA comme les services du ministère doivent reprendre leurs travaux de programmation de la recherche pour les années 2000 et suivantes.

Enfin, en matière de contrôle scientifique de la recherche, il faut rappeler la volonté exprimée par le ministère de créer un conseil interministériel de la recherche archéologique, instance fédératrice des différents partenaires (universités, organismes de recherche, CNRS). En 1998 devraient être mis au point les textes réglementaires nécessaires à la mise en place de ce conseil.

- parmi les nouveaux moyens de recherche en 1998, il convient de mentionner :
  - l'augmentation sensible des dotations de la sous-direction,
  - le réarmement de l'Archéonaute qui, grâce aux efforts des ministères de la recherche et de la culture, pourra - à la suite d'un rapport d'inspection fort instructif - entamer sa première campagne en mars et avril prochains.
  - la réorientation des objectifs des services à compétence nationale de la sous-direction fait l'objet d'une réflexion (le centre national de la préhistoire, le département de recherche archéologique sous-marine et sub-aquatique, le centre national d'archéologie urbaine). Ce dernier est l'outil qui nous manque actuellement et sa revitalisation paraît particulièrement opportune dans le cadre de la fusion des deux directions.

Pour conclure, **Patrick Monod** souligne l'importance que la sous-direction de l'archéologie attache à la formation continue des personnels scientifiques pour laquelle de gros efforts restent à faire. Sur le plan des effectifs, il considère que la recherche au ministère n'existe que grâce aux personnels de la mission de la recherche (ITA) et dit son inquiétude devant la défection croissante des conservateurs du patrimoine qui risque dans quelques années de poser de réels problèmes en matière d'archéologie nationale. Il réinsiste sur la présence indispensable de conservateurs en région.

**Francine Mariani-Ducray** remercie Patrick Monod pour son exposé très complet et très précis et invite les participants à faire part de leurs réflexions.

**Vincent Blouet** (CGT) tient à remercier tout d'abord Patrick Monod de sa présentation courageuse de l'état de sinistre dans lequel se trouve l'archéologie française, notamment l'archéologie préventive.

Il rappelle une revendication récurrente de l'ensemble des organisations syndicales au sein du ministère relative aux organismes consultatifs de la recherche archéologique en France. Une grave aberration a fait que, contrairement à l'ensemble des conseils scientifiques au sein du ministère, aucun représentant du personnel ne peut siéger dans les CIRA et le CNRA ; il semblerait important que ce manque soit comblé à l'avenir à l'occasion de la réflexion et de la révision des textes qui sont envisagées pour 1998.

En ce qui concerne le programmatif en 1998, Vincent Blouet voudrait partager l'espoir exprimé par Patrick Monod, d'autant que la ministre, dans sa conférence de presse du 9 septembre 1997, a annoncé que l'archéologie française - et notamment l'archéologie préventive - constituait une des toutes premières priorités de son action au sein du ministère. Malheureusement, la lecture des projets qui sont présentés aujourd'hui et qui concernent uniquement le BCRD montre que, pour ce qui est des moyens, elle n'a pas su faire pleinement partager son souci au ministère de la recherche puisque, si la décroissance est certes freinée, les crédits consacrés à l'archéologie ne sont pas à la hauteur des besoins. On voit bien quelques millions réapparaître, mais il ne faut pas oublier que ces crédits avaient disparu il y a quelques années et que, par ailleurs, une grande partie des moyens dits nouveaux correspondent en fait à un dégagement et un transfert de charges concernant l'archéologie.

Par ailleurs, sur le chapitre 66.98, il faut constater que les moyens consacrés à l'archéologie préventive, tant les moyens d'intervention que de fonctionnement de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), ne sont pas revenus à la hauteur de ce qu'ils étaient en 1992 ; pour

mémoire, les crédits de fonctionnement qui étaient alloués à l'AFAN pour les fouilles archéologiques - 3,4 millions de francs -, indépendamment des crédits d'intervention, sauvetage d'urgence, réservés aux fouilles sur les sites menacés de destruction pour lesquelles l'aménageur n'a pas le moyen de participer financièrement, n'existent pas dans le budget 1998.

**Claude Mordant**, à propos du renouveau des rapports entre le CNRS et la sous-direction de l'archéologie évoqué par Patrick Monod, insiste sur les différents facteurs qui ont contribué au sinistre de l'archéologie :

- la conjoncture budgétaire ;
- le morcellement de l'archéologie ces dernières années, minant les efforts entrepris antérieurement pour structurer la recherche dans un projet interministériel.

Situation catastrophique, au sens intellectuel du terme, responsable d'au moins quatre années de retard sur ce projet. Et si tous ensemble, on réussissait à remettre à leurs justes niveaux les objectifs d'une recherche, celui de la carte archéologique, par exemple, qui est à la fois un inventaire et un outil programmatif qui ne peut fonctionner que sur un projet scientifique, on devrait s'en trouver renforcés dans les années à venir.

**Claude Mordant** souscrit aux souhaits de Patrick Monod de voir fonctionner le comité interministériel et réactiver les collaborations à travers le comité de la recherche archéologique du CNRS. Il dit enfin toute la valeur qu'il attache aux unités mixtes de recherche dont le caractère collégial doit toutefois être mieux affirmé.

**Jean-Pierre Chevillot** : se demande si, à propos de l'Archéonaute, on a cherché une concertation avec d'autres pays européens afin de le rééquiper en complémentarité avec d'autres bâtiments scientifiques dans le souci d'une meilleure exploitation collective.

**Patrick Monod** indique que, dans un premier temps, ce bateau concentrera son travail sur le littoral méditerranéen, travail à la fois scientifique et d'expertise au titre du décret de 1989 sur les biens culturels maritimes. Seule l'Espagne à l'heure actuelle dispose d'un navire archéologique armé. Construit en 1967 sous le ministère Malraux, l'Archéonaute pourra assurer encore quatre ou cinq campagnes ; la question d'une coopération avec d'autres pays européens se posera lors de son remplacement.

**Philippe Sevestre** (FSU) intervient sur deux points : - la carte archéologique, - les publications scientifiques.

– la carte archéologique est destinée à terme à devenir une carte du patrimoine dans son ensemble, c'est pourquoi ce travail concerne aussi bien la sous-direction de l'archéologie, celle de l'inventaire que celle des monuments historiques.

Or il faut rappeler que pour l'instant, les emplois sont pris en charge par l'Association pour les fouilles archéologiques nationales et ne figurent pas en tant que tels dans le budget de l'Etat. Il y a là une anomalie qu'il serait temps de corriger.

– sur le plan des publications scientifiques, il est question dans le projet de fusion entre la Direction de l'architecture et la Direction du patrimoine, de mettre en place une mission des publications scientifiques qui superviserait l'ensemble des publications des services. Or, il existe maintenant des Editions du Patrimoine à la Caisse nationale des monuments historiques qui permettent d'obtenir une certaine rentabilité, une réflexion globale sur les éditions du ministère de la culture dans ce domaine faciliterait la recherche d'un équilibre entre les publications grand public qui dégagent des bénéfices et les publications scientifiques de haut niveau qui ne sont pas rentables.

**Francine Mariani-Ducray** invite Jean-pierre Dalbéra à donner des indications détaillées sur les enveloppes de crédits qui font l'objet de la répartition soumise à l'avis de ce conseil.

**Jean-Pierre Dalbéra** pour ne pas paraphraser tout ce qui est dit à ce sujet dans le volume 1 du rapport, rappelle simplement les points suivants :

- le réarmement du bateau coûte cher et absorbe 85% des mesures nouvelles obtenues du ministère de la recherche pour 1998 en titre III, soit 2,1 MF pour payer l'équipage ;
- la sous-direction de l'archéologie a eu une augmentation de 22,5% des AP en titre V, bien supérieure à l'augmentation moyenne de la ligne qui est de 20% et plus encore en titre VI puisque, pour les fouilles programmées, elle a obtenu une augmentation de 5,8% alors que l'augmentation du chapitre est de 2% ;
- les besoins de crédits de vacances des CIRA ne sont pas satisfaits mais cette ligne du BCRD n'a pas augmenté en 1998 et les CIRA reçoivent quand même 330.000 F de crédits de vacances recherche.

**Bernard Callède** revient sur le caractère très onéreux du réarmement de l'Archéonaute : 2,15 MF prévus sur le chapitre 34.97.92 et 0,85 MF sur le chapitre 56.98 en équipement. L'année dernière, ce bateau a déjà coûté 0,47 MF. Or on apprend qu'au mieux, il assurera encore quatre ou cinq campagnes. Il estime que le ministère dépense là des sommes considérables pour un résultat dont certains peuvent douter.

Autre aspect du problème : en cas de restrictions budgétaires comme il en advient habituellement en cours d'année, il est évident que la compagnie privée qui va réarmer l'Archéonaute, elle, sera payée et qu'obligatoirement, les réductions se répercuteront sur le reste de l'archéologie.

**Francine Mariani-Ducray** convient du bien fondé des objections soulevées. Le ministère a considéré, à la suite du rapport de l'inspection générale, que l'urgence était de remettre le bateau en état de naviguer et de lui permettre de reprendre son activité d'exploitation. Cependant tout incite, sur le moyen terme, à rechercher des solutions nouvelles et aussi économes que possible pour les moyens du ministère, y compris en mettant en œuvre une politique de coopération européenne visant notamment à obtenir un financement européen compte tenu de l'intérêt manifesté par l'Union européenne pour tout ce qui se passe dans et autour de la Méditerranée.

De l'exposé de Patrick Monod, le directeur de l'administration générale dégage deux points très positifs :

- l'intense travail de programmation conduit sous l'égide de Michel Reddé qui aboutit à une bonne structuration de la recherche archéologique dans une perspective annuelle et pluriannuelle,
- l'effort de rattrapage des publications sur les recherches déjà effectuées mais n'ayant pas fait l'objet d'une diffusion.

A côté de cela, un point noir qui dépasse les pures questions de recherche : la capacité de renouvellement de la population des conservateurs du patrimoine dans le domaine de l'archéologie. Sur la quinzaine de postes mis au concours de l'Ecole nationale du patrimoine cette année, les trois réservés à cette spécialité n'ont pu être pourvus en raison du niveau insuffisant des candidats. Avant d'affronter le concours, il est important que les postulants - étudiants en archéologie ou professionnels à temps partiel ou complet d'organismes tels que l'AFAN - prennent la juste mesure de la fonction qu'ils auront à remplir, avec ses aspects scientifiques, mais aussi ses dimensions de gestion et d'action au service de la décision de l'Etat, (autorisation, refus, incitation, négociation). Cette prise de conscience implique de la part du ministère et de l'Ecole nationale du patrimoine un vigoureux effort d'information.

**Claude Mordant** est d'avis que le premier effort d'information à faire devrait être à l'adresse de l'ENP. Grâce à son expérience de conservateur régional de l'archéologie acquise sur le terrain, il est convaincu que ce n'est pas l'enseignement de l'ENP qui prépare à exercer ces fonctions correctement.

**Vincent Blouet** sur ce même problème de recrutement et de formation, considère que la réponse était contenue dans la présentation de Patrick Monod : à partir du moment où il y a une telle dévalorisation et une telle crise d'identité des services régionaux de l'archéologie, les postes et les fonctions deviennent de moins en moins attractifs. Les difficultés sont gravissimes et les capacités d'intervention des conservateurs régionaux sont entravées aussi bien par l'état de la réglementation que par les conditions dans lesquelles se pratique l'action des services de l'Etat en matière d'archéologie, compte tenu de leurs moyens. Rien d'étonnant au fait que cette fonction motive de moins en moins les candidats au concours de l'ENP.

**Francine Mariani-Ducray** considère que l'ensemble du sujet - formation, préparation au concours, concours lui-même - doit être repris en dehors même de ce conseil. Il est important pour le corps des conservateurs comme pour le ministère qu'on arrive à recruter pour l'archéologie au même niveau scientifique que pour les autres spécialités, avec les mêmes exigences quant au niveau de connaissances et de capacités intellectuelles mais aussi d'aptitudes à prendre des décisions et à conduire des négociations. Il y a donc sur cette question matière à travail, notamment avec le directeur de l'Ecole nationale du patrimoine.

**Francine Mariani-Ducray** propose alors de passer la parole à Jacques Philippon. Avant de le faire elle prend soin toutefois d'indiquer que Jacques Philippon fait là, en sa qualité d'adjoint au responsable de la mission de la recherche et de la technologie, sans doute sa dernière prestation puisque, devenant conservateur du patrimoine dans la spécialité monuments historiques, il sera appelé, après un passage à l'Ecole nationale du patrimoine, à d'autres fonctions.

## L'environnement et la préservation des biens culturels

**Jacques Philippon** avant d'aborder le contenu détaillé du rapport du comité scientifique pour l'analyse, la restauration et la conservation des biens culturels, rappelle le paysage constitutif des différents lieux et partenaires oeuvrant dans le domaine de la conservation et de la restauration des biens culturels.

Depuis 1991 ce paysage initialement constitué des seuls laboratoires de recherche des musées de France, des monuments historiques, de l'unité mixte de recherche sur la conservation des documents graphiques (CRCDG) avec le CNRS et le Muséum national d'histoire naturelle et du laboratoire de l'IFROA (devenu depuis ENP-Institut de formation des restaurateurs d'oeuvres d'art) s'est notablement agrandi.

Des collaborations nouvelles se sont créées en particulier avec les laboratoires universitaires et le CNRS français mais aussi avec des laboratoires européens. La création récente du centre technique de la bibliothèque nationale de France à Marne-la-Vallée vient d'ajouter une dimension nouvelle à ces collaborations pendant que des centres en région, dont le centre interrégional de restauration du patrimoine (CICRP) à Marseille prenaient leur envol.

L'accord-cadre avec le CNRS conclu en 1992 a permis de formaliser et de développer les collaborations entre les services du ministère de la culture et de la communication dans les domaines de l'archéologie, de la musicologie et de l'architecture plutôt qu'en conservation-restauration (en dehors du CRCDG déjà cité).

Cette politique partenariale avec le CNRS, presque exclusivement conduite avec le département des sciences de l'homme et de la société s'est ouverte en 1996 au département de la chimie avec l'UMR 171 qui a été constituée au sein du laboratoire de recherche des musées de France sur le thème de l'altération des matériaux des oeuvres d'art et des modifications chimiques qui en découlent.

Cette étroite collaboration avec le CNRS se poursuit et a notamment contribué à la désignation d'un des ingénieurs de recherche du ministère de la culture, Bertrand Lavédrine à la succession de Françoise Flieder à qui il faut rendre ici l'hommage qu'elle mérite pour son oeuvre scientifique et pour avoir lancé puis dirigé le CRCDG depuis sa création.

Par ailleurs, les laboratoires universitaires et du CNRS ont été intégrés à plusieurs programmes de recherche avec les laboratoires du ministère. Il faut citer par exemple ici le programme franco-allemand de recherche sur la conservation des monuments historiques commencé en 1990 et achevé en décembre 1996 et le groupe sur la désinfection de biens culturels.

Avec plus de 20 laboratoires participants dont une quinzaine du CNRS, le programme franco-allemand a véritablement structuré une communauté de spécialistes dans les domaines de l'altération de la pierre et des vitraux des monuments historiques. Il n'est pas douteux que cette collaboration scientifique de part et d'autre du Rhin se poursuivra comme on l'a déjà noté lors d'appels à propositions récents.

Les programmes communautaires de la direction générale XII « environnement et climat » et « normes mesures et essais » et plus récemment de la DG X ainsi que la participation aux instances nationales et internationales d'Eurêka ont permis à la recherche appliquée de ces laboratoires de s'ancrer encore plus dans le partenariat avec l'Union européenne. Pas moins d'une dizaine de programmes de recherche ont concerné soit le LRMF, le LRMH ou le CRCDG ainsi que le centre technique de la BNF.

Enfin le programme Eurêka Restor, qui associe notamment le laboratoire de recherche des monuments historiques a été lancé avec le soutien des ministères français de la recherche, de l'industrie et de la culture.

Il vise à mettre sur le marché un appareillage automatisé pour le nettoyage par faisceau laser des façades urbaines. Il a pour partenaire des grands laboratoires allemands, britanniques et grecs dans le domaine des lasers de hautes énergies et de l'automatisation.

La date de 1991 n'a pas été prise au hasard, c'est en effet depuis cette année là qu'un comité technique des études en conservation et restauration a été constitué par le conseil ministériel de la recherche dans le but d'informer mutuellement les services de leurs recherches dans ce domaine, d'éviter les doublons et de mieux coordonner les initiatives et les acquisitions de matériel scientifique lourd. En plus des crédits du BCRD, ce comité a examiné les études techniques inscrites au chapitre 34 20 en jouant le même rôle que pour les études et recherches financées sur les chapitres 56 98 et 66 98. du BCRD.

Ce comité a pleinement joué son rôle d'information, de discussions et de coordination et il a été proposé de le transformer en structure permanente de concertation dans laquelle les services, mais aussi les experts et les personnes qualifiées ainsi que les représentants du personnel se retrouvent périodiquement pour débattre des programmes présentés mais aussi élaborer des problématiques nouvelles.

C'est dans ce cadre élargi qu'a été discutée cette semaine la possible participation des services du ministère au programme hollandais MOLART lancé par le ministère hollandais des sciences et de la culture, qui vise à réunir des équipes pluridisciplinaires pour l'analyse et l'application à la conservation-restauration des constituants moléculaires des matériaux organiques et inorganiques des oeuvres d'art, essentiellement les peintures de chevalet. Ce programme fait partie d'un ensemble de priorités stratégiques qui a été établi par le gouvernement hollandais.

Une participation à ce programme pourrait donner lieu à un programme collectif de recherche (PCR) dans les prochains mois après structuration du milieu français et établissement des thèmes de recherche.

Enfin, lors des assises de la recherche de juin 1996 et dans le cadre de l'établissement du schéma stratégique de la recherche pour 1997-2000, des propositions ont été faites. Elles mettent en avant la constitution de programmes collectifs (ou communs) de recherche. A partir de la préfiguration qu'a constitué le programme sur la désinfection des biens culturels (qui n'est pas terminé et doit être poursuivi dans sa dernière phase d'expérimentation sur les oeuvres) le rapport qui suit contient quelques propositions de programmes collectifs .

A ces propositions on pourra enfin ajouter la constitution d'un programme qui examinerait les problèmes de conservation des documents numériques sur support magnétique (bandes magnétiques, CD photos, cédéroms, disquettes et disques durs informatiques etc.). La direction des archives de France, la Bibliothèque nationale de France mais plus généralement tous les services patrimoniaux sont ou seront confrontés à la conservation préventive ou à la restauration de tels documents. Une équipe de l'université de Paris VI associée au CNRS (laboratoire d'acoustique musicale) travaille depuis plusieurs années avec le département de l'audiovisuel de la BNF et pourrait constituer le noyau d'un programme plus fédérateur.

**Francine Mariani-Ducray** remercie Jacques Philippon et passe la parole à Jack Ligot.

**Jack Ligot** (DMF) se réjouit de l'apparition des programmes collectifs de recherche dont trois au moins concernent directement les activités de la direction des musées de France. Par rapport aux axes prioritaires du schéma stratégique, la DMF, en dehors de sa mission principale et majoritaire de préservation, est concernée par presque tous les autres axes du ministère. Ainsi, dans le domaine de l'archéologie, à l'occasion d'une découverte importante ou même de la restauration des collections, les laboratoires de la DMF ou les centres régionaux sont appelés à intervenir. En matière d'ingénierie

informatique, les travaux sur les grandes bases de données, les recherches du LRMF sur la numérisation de haute définition sont très avancés, notamment au niveau européen.

Enfin, en histoire de l'art, les grandes collections seront le siège de recherches à développer dans le cadre fédérateur de l'Institut national d'histoire de l'art.

Face à ces activités en expansion, la DMF ne dispose au sein du BCRD que de faibles moyens : 8% de l'enveloppe et 11% des personnels. Une telle distorsion appelle peut-être, plus que des mesures nouvelles, une redéfinition des missions par rapport aux budgets culture et au budget spécifique qu'est le BCRD. Les activités de recherche de la DMF ne se réalisent que parce que la direction les soutient largement sur son budget de fonctionnement normal, c'est à dire au détriment du fonctionnement des musées de France et de l'aide par exemple, qu'elle apporte aux 1200 musées classés et contrôlés.

Sur le plan interne, pour faire face à ces difficultés budgétaires, la DMF s'efforce de concentrer les moyens centraux dont elle dispose (le laboratoire des musées de France et le service de restauration font ainsi l'objet d'une opération administrative et scientifique de fusion qui devrait trouver sa conclusion en 1998) et surtout de diversifier et de renforcer ses partenariats et ses collaborations au niveau central avec les grands organismes de recherche (physique appliquée et chimie avec le CNRS, avec de grands instituts de recherche, et, de longue date, avec le CEA). Elle cherche également à développer un partenariat d'un autre type avec les collectivités territoriales, dans le cadre d'une décentralisation qu'elle appuie de toutes ses forces et voudrait voir se transformer progressivement en une décentralisation scientifique prenant appui sur des centres ou des pôles techniques très spécialisés.

**France Dijoud** complète les propos de Jack Ligot à propos des études transversales en matière de restauration. La recherche en ce domaine, pour être reconnue, suppose la présence de tous les acteurs. Or le restaurateur est le grand absent dans cette démarche. Cela tient au fait que la recherche est interdisciplinaire et qu'il est très difficile de faire entrer dans les programmes de recherche des personnes de statut libéral, comme le sont la plupart des restaurateurs. Ce problème d'intégration devrait coûte que coûte être résolu.

**Francine Mariani-Ducray** estime que ce point délicat est du ressort du comité ad hoc. Reste à savoir si la capacité technique et le niveau scientifique des restaurateurs même s'ils ne cessent de s'élever, peuvent leur valoir le niveau de chercheurs patentés.

**M. Bernard Callède** souhaite intervenir sur deux points à la suite des propos de Jack Ligot :

- premièrement, il rappelle qu'il existe au ministère d'autres directions qui travaillent depuis un certain nombre d'années en liaison étroite avec l'Université, le CNRS, le CEA et tous les grands organismes étrangers. Christian Pattyn, aujourd'hui présent autour de cette table, quand il était directeur du patrimoine a insisté beaucoup pour que le laboratoire de recherche des monuments historiques fonctionne sur ce mode ;

- deuxièmement, il relève le décalage qui existe entre le discours et les faits à propos des laboratoires régionaux. On parle beaucoup de l'importance de ces laboratoires, mais l'examen des fiches de programmation montre des opérations prévues avec des AP inscrites en 1998 pour du matériel à acquérir mais sans que la totalité des CP soit disponible dès 1998. C'est le cas pour un matériel de microscopie qui risque de se trouver obsolète lors de l'achat. Dans un cas comme celui-ci notamment, où il s'agit d'un système de numérisation d'images, il vaut mieux avoir les AP et les CP en même temps.

Dans le même ordre d'idée, à la commission de conservation-restauration des biens culturels figurait une fiche de demande de subvention sur le chapitre 66.98 provenant du CICRP intéressant plusieurs organismes. Cette fiche n'apparaît plus dans le document final : est ce là aussi lié au bon fonctionnement des laboratoires régionaux si souvent évoqué ?

**Jack Ligot** explique que le décalage dans la programmation des AP et des CP pour ce type d'opérations tient au fait que le contrôleur financier ne signe les études correspondant à ces

programmes qu'en fin d'année ; en conséquence il est devenu parfaitement inutile de prévoir la totalité des CP l'année où l'étude est engagée.

Pour ce qui a trait aux laboratoires régionaux, parler de leur capacité de recherche n'a rien de mythique ; certains en font depuis longtemps, en particulier celui qui travaillait avec le LRMH sur les problèmes de corrosion des métaux et des sculptures monumentales métalliques en plein air. Le souhait de la DMF est que ce réseau scientifique se constitue progressivement. Il y a des centres de compétence qui sont uniques et qui font de la recherche pour pouvoir restaurer : le laboratoire de Grenoble ou celui de l'IRAP à Compiègne, par exemple. On en compte actuellement quatre ou cinq de ce niveau où le ministère a en poste des ingénieurs responsables d'un programme de recherche et garants de la qualité scientifique. Le souhait de la DMF est que le niveau général de ces centres monte de telle manière que dans leur domaine ils deviennent des pôles de référence pour la conservation des collections.

**Francine Mariani-Ducray**, avant de passer au point suivant souhaite revenir sur le problème du financement de la recherche au ministère. Certes, la part mathématique des crédits recherche alloués stricto sensu au secteur des musées de France n'est pas très élevée, pour des raisons historiques sans doute, pour des raisons aussi de choix scientifiques.

Le thème avait été évoqué lors des Assises de la recherche : la recherche au ministère ne se réduit pas à ce qui est financé sur le BCRD. Elle se faisait avant, elle se développe autour mais on ne peut en même temps nier l'action structurante, déterminante des grands choix qui sont faits à partir de ce budget civil de recherche et développement - action qui concerne des programmes mais aussi l'activité d'une population de fonctionnaires de recherche dont le niveau scientifique a crû sans doute, en dix ans, mais n'a pas fondamentalement changé de nature.

Le directeur de l'administration générale tient à saluer le travail très important qui est accompli pour opérer la réunion des missions et des activités entre le service restauration et le laboratoire des musées de France. La DMF offre là un exemple à suivre en matière de réforme et d'efficacité des moyens du ministère.

Puis elle propose de laisser Jean-Louis Pascon présenter le dernier axe de programmes, secondé, s'ils le souhaitent, par Anne Magnant et Paul Florenson.

## Les dimensions culturelles de la société de l'information, l'ingénierie informatique et le traitement automatisé du langage

**Jean-Louis Pascon** (Dosi) rappelle en introduction qu'il y a cinq ans, dans cette même salle, a été effectué le lancement du 3614 Joconde. La puissance informatique du matériel nécessaire à l'époque, qui pesait plusieurs centaines de kilos, était inférieure aux deux PC portables qu'on y a placés aujourd'hui.

Une manière de dire que nous sommes vraiment entrés dans la société de l'information - et plus vite même que certains ne le pensaient -.

La première préoccupation est de réfléchir aux enjeux culturels et aux applications nouvelles de cette société de l'information ; cette attitude n'est pas spécifique à la France. Quatre exemples étrangers le prouvent :

- L'Ecosse, qui s'est dotée d'un réseau national de ressources culturelles, le SCRAM, financé par la loterie nationale écossaise, met en place un système informatisé regroupant l'ensemble des informations sur le patrimoine culturel (musées, archéologie, monuments) ;
- Le Japon, qui a lancé il y a un an environ « Japan Digital Archives », réseau de recherche né de la volonté du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, a des objectifs voisins mais avec une priorité plus technologique ;
- L'Angleterre, qui a créé dans le cadre des musées, la MDA (Muséum Documentation Association), organisation dont la vocation est de regrouper l'information autour des musées et des monuments ;
- Les Etats-Unis mettent aussi en place des organisations du même ordre et, pour n'en citer qu'une, le CIMI dont la vocation est de réunir les plus grands musées et les plus grandes institutions culturelles (Smithsonian, Fondation Getty...).
- Devant la rapidité d'évolution des équipements, l'objectif général est d'abord de mieux comprendre l'impact de ces nouvelles technologies et de réfléchir à leur utilisation.

La deuxième préoccupation concerne le stockage des données. En effet, les technologies informatiques posent des problèmes de conservation à long terme de l'information stockée. Si le numérique permet effectivement de recopier facilement les données, encore faut-il pouvoir le faire, eu égard aux volumes à traiter dans le temps.

La troisième préoccupation : dans ces domaines, on ne peut travailler seul. L'exemple du GSM, la technologie de la téléphonie mobile, montre bien que sans le travail en amont, de mise en place de normes communes en Europe, il n'aurait pas été possible de s'affranchir des frontières et d'avoir une qualité de fonctionnement aussi remarquable.

Pour s'en tenir au seul domaine culturel, un des exemples les plus classiques de normalisation, c'est l'informatisation des catalogues publics des bibliothèques et en particulier du rôle des systèmes MARC. On y trouve, concentrés, tous les problèmes qu'on rencontre généralement dans chaque spécialité : problèmes techniques, problèmes de méthodes et d'organisation, problèmes juridiques, administratifs.

Un autre écueil vient de la complexité de l'approche technologique liée à la rapidité des évolutions. Telle note technique qui comportait 5 pages en contient 150 trois mois plus tard. La difficulté est alors de trouver celui qui sait. Dans certains cas, il y a peu de spécialistes et il faut se constituer un réseau de relations pour trouver tel correspondant dans tel domaine technique. D'où l'idée de mettre en place un comité spécialisé qui soit un lieu d'échange, de réflexion et de promotion de certaines recherches.

A titre d'illustrations, Jean-Louis Pascon cite quelques exemples de réflexion à court terme et à moyen terme :

- la gestion de la qualité de la numérisation des documents : comment numériser - pour quoi faire - avec quels supports - avec quels types de machines - comment contrôler, par exemple, le travail des sous-traitants ;
- les aspects liés à la cartographie, dont Patrick. Monod évoquait l'importance. Il est évident que d'autres ministères, d'autres organisations en France - en particulier les collectivités territoriales - travaillent dans le domaine, avec leurs besoins spécifiques : quels moyens de coopération trouver pour éviter de refaire plusieurs fois la numérisation de certaines cartes ?
- la définition des plans de nommage : quand on numérise ou qu'on donne des noms aux documents produits, il faut s'assurer de l'absence de doublons, sinon on imagine les difficultés rencontrées au moment de la diffusion.

**Jean-Louis Pascon** renvoie à la lecture du rapport sur la programmation 1998 issu des travaux de la première réunion du comité scientifique pour la documentation informatisée et le multimédia. Il précise qu'à la suite de la réunion du projet « Aquarelle » qui vient de se tenir à Sophia-Antipolis, un prototype sera disponible d'ici le 15 janvier et qu'il a été décidé, en concertation avec les partenaires américains et canadiens, d'établir une norme commune d'interopérabilité des systèmes documentaires dans un premier temps pour les musées ; elle sera ensuite étendue aux monuments, si possible à l'archéologie et aux archives - sans qu'aucun calendrier n'ait pu être encore arrêté.

Il évoque encore, sans les développer, les problèmes juridiques ainsi que les problèmes linguistiques que pose cette société de l'information, laissant à ses collègues spécialistes le soin d'en parler.

**Francine Mariani-Ducray** le remercie et invite Anne Magnant d'abord à faire part de ses observations sur les questions de langue.

**Anne Magnant** se félicite que le traitement informatique du français figure au nombre des thèmes retenus par la MRT et le conseil de la recherche. Il s'agit là d'un dossier essentiel pour que le français soit présent dans les nouvelles applications. Défendre la place du français sur le plan informatique, c'est soutenir le développement des systèmes d'ingénierie linguistique avancée dans notre langue incluant un traitement de la phrase française et un traitement des lexiques.

Grâce à l'accord donné par le conseil de la recherche l'an dernier, on a pu lancer, sur les ressources linguistiques et les corpus d'une part, sur la terminologie d'autre part, des partenariats extrêmement solides avec le CNRS (Centre de terminologie et de néologie, Institut national de la langue française) et avec l'INRIA grâce auxquels nous avons progressé dans le traitement de ce dossier - traitement qui comporte des aspects linguistiques, des aspects informatiques et des aspects juridiques - Sans empiéter sur le domaine de Paul Florenson, Anne Magnant remarque que, même lorsqu'il s'agit de recourir à des textes pour traiter des questions linguistiques, les problèmes de droit sont extrêmement complexes. Même pour travailler sur la forme d'un texte - ce qui intéresse les chercheurs en ce cas n'est pas son contenu réel - et réussir à partir de là à repérer les mots et les formes de phrase les plus fréquents, on a besoin qu'il soit libre de droits. En conséquence tout un travail doit être effectué sur la libération des droits des textes, ce qui est toujours compliqué mais des progrès ont été accomplis en 1997 et les efforts seront poursuivis en 1998.

**Francine Mariani-Ducray** l'ayant remerciée, invite maintenant M. Paul Florenson à parler des questions de recherche et de droit.

**Paul Florenson** note que pour la première fois, la recherche juridique est abordée au Conseil, ce qui est plus que jamais nécessaire alors que nous entrons dans la société de l'information. La situation de la France sur le plan de la recherche juridique est paradoxale : leader du droit d'auteur dans le monde, possédant dans ses universités les meilleurs enseignants, les meilleurs chercheurs sur les problèmes de droit des propriétés intellectuelles, elle ne réussit pas à se forger une cohérence doctrinale, à organiser ces personnalités très indépendantes. Alors qu'en Allemagne, l'Institut Max Planck de Munich a pris une position dominante en Europe qui est souvent à la source des directives européennes en ce domaine.

Quel est l'enjeu ? Il s'agit de défendre le futur contenu des réseaux alors que les techniques numériques - Jean-Louis Pascon l'a dit - développent des puissances de plus en plus grandes et que les réseaux haut débit vont faire que bientôt, en dépit des efforts du CNC pour soutenir la production française, le cinéma et la vidéo pourront passer sur Internet et nous risquons de ne plus voir sur nos écrans que les productions d'Hollywood.

Pour cela, depuis longtemps, le ministère travaille avec différentes universités pour défendre des positions qui sauvegardent les droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs. Mais il faut aller plus loin. Grâce à la mission de la recherche et de la technologie et à la délégation générale à la langue française, est engagé depuis 3 ans un programme de terminologie et de droit comparé entre les universités de Paris, Poitiers, Nantes, de Laval au Québec et de Columbia à New York, dont l'objet est d'établir une sorte de dictionnaire comparé des contenus qui permettrait non pas de traduire les termes juridiques mais de savoir ce que le mot « communication » veut dire à New York et ce qu'il veut dire à Paris, ce que veut dire le mot « reproduction » à Londres et à Laval etc. Ce travail a abouti à une mise en fiches d'une série de thèmes juridiques sous forme papier et la MRT est en train maintenant de la mettre sur réseau ; il sera disponible d'ici 15 à 18 mois sous le contrôle scientifique de la mission « Science et Droit » du CNRS dirigée par Isabelle de Lamberterie à laquelle Paul Florenson tient à rendre un vibrant hommage .

Pour soutenir et rationaliser la connaissance juridique, le service juridique du ministère compte s'appuyer sur le Centre d'étude et de recherche des droits de l'immatériel, de la faculté J. Monnet à Sceaux, que dirige le Professeur Pierre Sirinelli. Ce centre aurait pour tâche de centraliser autour d'un programme qui lui serait propre, les travaux des différentes universités en partant du problème de l'identification des oeuvres diffusées sur les réseaux numériques. C'est un problème technique sur lequel le service juridique a beaucoup travaillé, grâce à un financement du DOSI. La technique numérique comporte la possibilité d'identifier les oeuvres grâce à une sorte de plaque d'immatriculation comparable à ce qu'est l'ISBN utilisée depuis très longtemps pour les livres. L'objet de la première année de ce programme pluriannuel serait de mettre au point tous les systèmes d'authentification des identifiants et d'étudier quels sont les effets juridiques et les effets sur l'économie de la culture des réseaux qui sont en train de se développer.

Au rythme où vont les choses, il est urgent que le droit rassemble toutes ses ressources pour ne pas se laisser déborder par la technique.

**Francine Mariani-Ducray** abonde dans ce sens : ce souci explique la proposition soumise au Conseil de valider l'inscription de crédits de recherche sur ces questions dont l'avancée sous-tend un certain nombre de partis pris au plan interne et au plan international par le Gouvernement français en matière de propriété intellectuelle et de contenu francophone des vecteurs de dialogues et de culture.

**Paul Florenson** précise que ce financement entraîne des financements privés et que tout cet effort aura un effet fédérateur sur les différentes professions culturelles concernées (auteurs, artistes-interprètes, producteurs de disques, producteurs audio-visuels, etc.)

**Jean-Claude Risset** s'insurge contre le fait que, désormais, ce sont les détenteurs de réseaux qui récupèrent les bénéfices alors que les auteurs ne voient pas leurs droits augmenter et que les éditeurs continuent d'investir et de prendre tous les risques.

Ce thème des applications culturelles de la société de l'information est très vaste, il recouvre toute une partie de la création artistique et du multimédia d'une manière générale. Depuis quelques années, des experts comme Pierre Musso ou Philippe Quéau, mettent en garde contre notre impréparation au bouleversement quantitatif qui arrive. De ce point de vue, il est clair que le partenariat déjà évoqué par Francine Mariani-Ducray avec le CNRS et les universités est indispensable et il faut se féliciter qu'il existe.

Jean-Claude Risset appuie également les propos de Francine Mariani-Ducray relatifs à l'insuffisante participation du département des sciences pour l'ingénieur (SPI) qui est pourtant directement concerné par les technologies de l'information. Alors que 16 unités mixtes de recherche sur 18 impliquent le ministère de la culture et les sciences de l'homme et de la société, une seule implique le SPI. Jean-

Claude Risset tient à rappeler que dès 1982, il avait mis l'accent sur l'importance du rôle du SPI, appuyé en cela par François Kourilsky, à l'époque directeur général du CNRS.

Aujourd'hui, il veut mentionner l'intérêt exprimé par le ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie qui a donné le 17 novembre 1997 une conférence de presse sur une nouvelle démarche éducative centrée sur le multimédia et les nouvelles technologies dans laquelle il exprime le souhait de « favoriser les recherches sur l'art, la science et la technologie en collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication ».

Jean-Claude Risset a été chargé de la coordination d'un comité d'orientation que le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie va mettre en place pour réfléchir et faire des propositions. Mais d'ores et déjà, il apparaît comme essentiel à la recherche scientifique et technique que le ministère de la Culture soit présent avec ses exigences de qualité artistique et que les universités et le CNRS participent également pour vitaliser ce domaine. L'impact des nouvelles technologies implique des recherches qui relèvent des sciences humaines mais aussi particulièrement des sciences pour l'ingénieur.

**Francine Mariani-Ducray** remercie Jean-Claude Risset pour ces propos. Au sujet des partenariats que le ministère cherche sans cesse à développer dans le domaine de la recherche avec le CNRS et les universités, tout le bien qu'on peut en penser a déjà été dit. Elle voudrait saluer la qualité de la coopération existant avec l'INRIA au plan technique, coopération très fructueuse dans le domaine de la recherche au ministère.

Elle rappelle que la société de l'information est l'un des thèmes forts de la réflexion et de l'action du gouvernement. Mme Trautmann y est fortement impliquée et le Cabinet de la Ministre suit et suivra toutes les investigations et réflexions conduites dans ces domaines.

**Jean-Claude Risset** fait part, à propos de la fusion envisagée entre la direction de la musique et de la danse d'une part, du théâtre et des spectacles de l'autre, de son souci que cette restructuration ne porte pas tort à la recherche qui s'est développée très favorablement dans le domaine musical, le théâtre n'ayant pas la même tradition de recherche.

**Francine Mariani-Ducray** assure Jean-Claude Risset que cette intervention sera retransmise à Dominique Wallon, directeur du théâtre et des spectacles, qui est chargé de la préparation de cette fusion. Il a mis en place à cet effet un dispositif de réflexion et de préparation à l'action assez proche de celui qui préside à la restructuration de la direction de l'architecture et de la direction du patrimoine. Il y a eu beaucoup de consultations, beaucoup de concertations, y compris en matière de recherche, et Anne Chiffert, qui participe de près aux réflexions, attache aux aspects scientifiques une grande importance. Ils figurent dans les priorités des choix budgétaires.

**Hugues Genevois** signale que le groupe de travail n°3, piloté par Michel Decoust, du comité de pilotage de la restructuration concerne spécifiquement les questions de recherche. Tous les groupes vont entendre un certain nombre d'experts, parmi lesquels Jean-Claude Risset et Laurent Bayle.

La difficulté de cette démarche tient principalement au calendrier imposé qui suppose d'aller très vite dans cette relecture des missions de chacune des directions puisque c'est une véritable refondation qui est souhaitée par la Ministre. Dans ce changement profond la recherche reste un axe important. Elle se défend d'ailleurs d'elle-même parce que dans les milieux scientifiques, elle est reconnue et qu'après des acteurs de la vie musicale et chorégraphique, elle est souhaitée. Si préoccupation il y a, elle tient davantage au rattachement administratif de la recherche plutôt qu'à son existence même.

**Francine Mariani-Ducray** propose qu'ayant fait le tour des commentaires, critiques et questions sur le programme 98, on considère celui-ci comme validé et qu'on passe au dernier point du programme : « Bilan des collaborations avec le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et avec le CNRS »

## **Bilan des collaborations avec le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et avec le CNRS**

**Jean-Pierre Dalbéra** considérant que l'information sur ces collaborations a été largement diffusée, grâce à un document de synthèse très complet puis au compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1997 avec l'ensemble des responsables de la direction des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS, souhaite intervenir brièvement d'autant qu'au cours de ce Conseil ont été longuement évoquées les nouveautés dans le domaine de l'archéologie, de l'architecture et des laboratoires de conservation. Il évoque les deux nouveaux projets d'unités mixte des écoles d'architecture qui semblent retenus par le CNRS et à propos desquelles il souhaite que Marie-Claude Maurel donne son appréciation.

Une équipe en réaffectation jusqu'au 31 décembre 1997 au Musée des Antiquités Nationales va disparaître parce que son directeur a préféré nouer d'autres partenariats notamment avec la Maison de l'archéologie de Nanterre.

Entrer dans le détail des échanges de personnels et des moyens respectifs n'est pas à l'ordre du jour du Conseil, mais la mission de la recherche et de la technologie organise, avec la direction du CNRS, des rencontres régulières pour régler les éventuels problèmes qui peuvent se poser.

Jean-Pierre Dalbéra souligne néanmoins qu'un certain nombre de laboratoires connaissent des difficultés :

- l'UMR IRCAM - CNRS ne s'est pas développée comme prévu à sa création et doit faire l'objet d'une renégociation d'ensemble ; c'est le département du SPI qui est à interroger sur ses intentions, car il ne s'est guère intéressé à ces programmes jusqu'à présent.
- le laboratoire d'acoustique musicale dirigé par Michèle Castellengo connaît des problèmes matériels ; il fait partie du premier groupe de laboratoires du campus de Jussieu qui devra libérer les locaux pour désamiantage ; or c'est un laboratoire qui ne peut pas s'arrêter de fonctionner. Nous cherchons une solution.

Jean-Pierre Dalbéra signale, qu'en concertation avec la direction de l'architecture, de nouveaux partenariats se mettent en place, notamment sur la restitution du patrimoine bâti, à travers un programme qui s'inscrit dans le projet UNESCO « Méditerranée - Mémoire du monde »

**Marie-Claude Maurel** souhaite avant tout se féliciter de la qualité des relations avec le ministère de la culture et de la communication qui est pour le département des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS un partenaire tout à fait essentiel et très apprécié.

Cette coopération passe par plusieurs voies et notamment par les unités mixtes de recherche, souvent mentionnées au cours de ce Conseil. Le CNRS a effectivement proposé la création de nouvelles unités en architecture de manière à favoriser la structuration de la recherche dans les écoles d'architecture. Le fait que ces unités soient multisites entraînait au départ quelques réticences mais le pari a été fait que la distance n'empêcherait pas les relations de s'établir entre les équipes composantes. Le conseil scientifique du CNRS vient de donner son accord à la création de deux nouvelles unités :

- l'unité mixte créée à l'initiative du GAMSAU à Marseille, qui sera dirigée par Michel Florenzano et qui réunit d'autres équipes sur le territoire (à Nancy, Lyon, Toulouse) ;
- l'unité qui réunit les équipes de Grenoble et de Nantes sous la direction de Jean-François Augoyard et Jean-Pierre Péneau.

Dans le domaine de la recherche archéologique, la précédente direction du CNRS avait envisagé la création d'une unité mixte de recherche à Nanterre dans le cadre de la Maison René Ginouvès, unité qui devait regrouper plus d'une dizaine d'équipes couvrant l'ensemble des périodes. Compte tenu du caractère inachevé du projet, le CNRS a préféré différer la création de cette unité et regrouper de manière provisoire les chercheurs concernés dans une « équipe postulante », leur donnant ainsi les moyens de fonctionner mais aussi de faire mûrir leur projet.

Deuxième voie de coopération entre le ministère de la culture et le CNRS : les programmes concertés. Deux programmes intéressent particulièrement le ministère :

- « Archives de la création » : ce programme sera poursuivi en 1998 et les moyens nécessaires seront mobilisés. Un premier appel d'offres a été lancé cette année et les équipes qui ont été sélectionnées vont certainement poursuivre dans cette direction.
- le programme sur la ville : ce programme reste virtuel pour l'instant puisque le PIR Villes est arrêté depuis déjà un an et que l'objectif aujourd'hui est simplement de mener à bien les opérations de valorisation déjà engagées.

Le CNRS a également le souci de réfléchir à un nouveau programme sur la ville et a dégagé des moyens qui permettront de lancer ce programme en 1998 en partenariat avec plusieurs ministères dont celui de la Culture. Compte tenu des réformes en cours au sein des grandes administrations et notamment du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, il a paru plus judicieux d'attendre avant de prendre contact avec nos partenaires pour réfléchir à la préparation de ce programme.

Dernier point – déjà rappelé par Patrick Monod – la coopération très fructueuse concernant l'édition des revues d'archéologie vient d'être renouvelée par la signature de nouvelles conventions.

**Francine Mariani-Ducray** remercie Marie-Claude Maurel pour son intervention qui décrit parfaitement ce qu'il y a de positif et de délibéré dans la coopération établie entre le ministère et le CNRS. Elle tient au passage à rendre hommage à l'action de son prédécesseur André. Kaspi. Au delà de priorités qui forcément évoluent, on trouve une grande continuité d'action dont on ne peut que se féliciter.

Francine Mariani-Ducray invite Jean-Pierre Dalbéra à compléter ce qui a été dit sur la coopération du ministère avec le CNRS, s'il le croit utile, puis à conclure.

**Jean-Pierre Dalbéra** considère que le Conseil devrait avoir une vision claire de l'état des collaborations avec le CNRS à l'issue de cette réunion et souligne que des relations régulières existent tout au long de l'année avec le département dirigé par Marie-Claude Maurel.

En guise de conclusion, **Jean-Pierre Dalbéra** invite les membres du Conseil qui le souhaitent à assister à la présentation du site Web « Sciences et patrimoine culturel » qui vient d'être réalisé par la mission de la recherche et de la technologie en collaboration avec de nombreux scientifiques spécialisés dans les recherches en conservation et restauration du patrimoine et avec l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art de l'École nationale du patrimoine.

Le site présente d'ores et déjà neuf laboratoires appartenant au ministère ou partenaires du réseau de la conservation, des fiches sur les principales méthodes physico-chimiques utilisées, l'intégralité de nombreuses conférences données en juin et juillet 1997 dans le cadre du cours de l'ICCROM, une base bibliographique, des rubriques concernant l'actualité professionnelle en ces domaines, les publications et les références des autres serveurs Web sur le sujet.

Ce site qui sera complété en 1998 doit contribuer à l'information, à la formation des professionnels et au rayonnement international du service public culturel. Enfin, il indique que la MRT a déjà mis en ligne sur le réseau de la recherche de l'Intranet du ministère ([http://www.culture.fr/culture/mrt/actualit/programmation\\_98/propositions\\_98.htm](http://www.culture.fr/culture/mrt/actualit/programmation_98/propositions_98.htm)) la totalité du document de programmation 1998 qui a été distribué sous la forme imprimée. Cette innovation permettra une diffusion à un plus grand nombre d'agents de ce document de 350 pages, tout en limitant les photocopies inutiles, elle traduit la volonté de la MRT d'utiliser le plus efficacement possible les outils modernes de communication dont dispose le ministère.

Le directeur de l'administration générale remercie les participants et clôt la séance.